



RÉFORME DU FERROVIAIRE

Montreuil, le 30 septembre 2015

CHEMINOTS / PERSONNELS CE-CCE

LA CLARTÉ S'IMPOSE !

La loi du 04 août 2014 portant réforme du ferroviaire a été bâclée. Elle ne permet pas un financement à la hauteur des exigences d'un vrai Service Public Ferroviaire. Elle a éclaté en 3 EPIC la SNCF, alors que la Commission Européenne, dans son 4^e paquet ferroviaire, ne compte plus imposer la séparation organique. Souvenons-nous des chantages exprimés en juin 2014 par le gouvernement et la Direction SNCF sur l'impossibilité de ne constituer qu'un seul EPIC.

Aujourd'hui, les cheminots et les personnels des CE et CCE prennent la mesure des conséquences de cette réforme qui, aux dires de certains, ne devait rien changer.

Le Gouvernement et la Direction SNCF veulent aller au plus vite pour noyer les cheminots et leurs IRP dans un tourbillon de réunions stériles sans négociation possible. Leur seule visée est la libéralisation des activités ferroviaires et la casse de nos droits statutaires.

Les derniers évènements en date doivent éclairer les cheminots et les personnels CE/CCE.

Alors que la CGT, au vu de l'éclatement de l'entreprise, proposait 23 CE à Réseau, 23 CE Mobilités et 23 Comités « Inter EPIC » pour continuer à gérer correctement les Activités Sociales et Culturelles, la Direction a imposé :

- La suppression du CER Alpes ;
- Le découpage de SNCF Réseau en 4 établissements à caractère national ;
- La création d'un CE Réseau en Ile de France ;
- La conservation des CE Fret et Gares et Connexions, injustifiés et dont l'inefficacité n'est plus à démontrer.

Outre la complexification du mandat des élus sur de tels périmètres et le cloisonnement des métiers de l'Infra, ce découpage rendrait très difficile la gestion commune des Activités Sociales et Culturelles de proximité pour les cheminots des 3 EPIC.

Pour rappel, le découpage des Comités d'Etablissement tel qu'imposé par la Direction a été signé par l'ensemble des Organisations Syndicales non-représentatives, FO, CFE-CGC, CFTC, FIRST et SNCS.

Aucune des 4 Organisations Syndicales représentatives (CGT, SUD-Rail, CFDT, UNSA) n'a signé ce découpage. C'est ce qui a entraîné le passage du dossier à la DIRECCTE.

D'ailleurs, la Direction SNCF a elle-même saisi la DIRECCTE dès le 10 juillet 2015, soit 11 jours avant la clôture des signatures de l'accord. C'est une première, la Direction SNCF proposait donc un accord tout en sachant qu'elle n'obtiendrait pas la majorité en matière de représentativité.

La décision a été notifiée le 10 septembre 2015. Elle apparaît fortement empreinte de pressions politiques, puisqu'elle ne tient aucun compte des arguments développés par notre Fédération (pourtant reconnus déterminants par le représentant de la DIRECCTE en fin d'audition) et valide intégralement la position de la Direction du GPF SNCF.

Il est dommageable pour tous que nous n'ayons pas pu trouver de consensus opposable à la Direction.

A partir du moment où certains acceptaient la baisse du nombre de CE, il était clair que les répercussions seraient néfastes pour les cheminots et les personnels CE/CCE.

La volonté de la Direction SNCF de vouloir passer en force des dossiers aussi sensibles, traduit sa peur de voir les cheminots et les personnels CE/CCE se mobiliser à quelques mois de mauvais coups sociaux : statut, réglementation du travail, plans sociaux...

C'est dans cet esprit qu'elle précipite les élections et qu'elle entend repousser les négociations dites sociales après la consultation des cheminots.

En responsabilité, la CGT avait proposé de différencier les accords préélectoraux et de séparer les deux élections :

- CA/CS en novembre 2015, comme le prévoit la loi (y compris en expérimentant le vote électronique) ;
- CE/DP en mars 2016, comme le propose la loi.

La Direction SNCF objecte une fin de non-recevoir, ce qui a conduit les Fédérations de cheminots CGT et SUD-Rail à dénoncer un accord fourre-tout, contraire à l'esprit de la loi.

A cela s'ajoute que la Direction voulait confier l'appel d'offres pour le vote électronique de toutes les élections CA/CS et CE/DP simultanément, à une société « écran » (mise à l'index par la Commission Européenne) sans aucune vérification possible par les Organisations Syndicales.

La dénonciation de cet accord devenait, de fait, inéluctable.

Concernant la date des élections et l'organisation du vote, la Fédération CGT des cheminots a saisi le Tribunal d'Instance de Saint-Denis. L'audience s'est tenue le 10 septembre 2015.

Face à la CGT ont comparu la Direction, l'UNSA, la CFDT, la CFE-CGC, FO et FIRST, qui ont tous demandé la tenue des élections concomitantes (CA/CS et CE/DP) le 19 novembre 2015 et acté la diminution du nombre de bureaux de vote telle que veut l'imposer unilatéralement la Direction (à l'exception, sur ce dernier point, de CFE-CGC et FIRST). SUD-Rail s'est associée à l'ensemble des arguments et demandes de la CGT.

La justice patronale a encore frappé en suivant les propositions de la Direction SNCF.

Dans cette période d'une rare agressivité des forces libérales, où les salariés sont la cible du Gouvernement et du MEDEF, plus que jamais, le besoin d'unité est une nécessité.

Pour les cheminots, les personnels CE/CCE, le Service Public dû aux usagers, le bras de fer est engagé.

Une mauvaise loi nous a séparés, la voix des cheminots, avec la CGT, va nous rassembler.

LE 19 NOVEMBRE 2015, VOTEZ CGT !

F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Fonction :

Grade :

Position de rémunération :

Etablissement :

Tél :

E-mail :



J'ADHÈRE À LA CGT

FÉDÉRATION CGT CHEMINOTS
263, Rue de Paris - Case 546
93 515 MONTREUIL Cedex
Tél : 01.55.82.84.40
orga@cheminotcgt.fr
www.cheminotcgt.fr

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom du secteur:.....Tél :

Syndicat :

Nom du contact :

Nom du syndiqué :

